

Fragezeichen

Die Ärztekammer hat vor ca. einem Jahr dem Zentralvorstand den Auftrag erteilt, eine Strukturreform der FMH vorzubereiten. Vorausgegangen war diesem Entschluss eine jahrelange Unzufriedenheit breiter Kreise der FMH, insbesondere im Zusammenhang mit der fraglichen demokratischen Repräsentativität der verschiedenen Gremien unserer Standesorganisation.

Vor einem halben Jahr haben die «Chargeträger» der FMH einen Fragebogen erhalten, der ihnen den Puls fühlen sollte. Zwar hat dieser Fragebogen eine erstaunlich hohe Rücklaufquote erreicht, die Auswertung lässt aber gewisse Zweifel darüber offen, ob wirklich die wesentlichen Fragen gestellt wurden ... Erstaunlicherweise scheinen nämlich doch die meisten Befragten mit dem Status quo ganz zufrieden zu sein? Gehören die langjährigen, teilweise fundamentalen Kritiker alle zum Drittel der Non-Responder? Eine Protestabstinenz? Oder zeigt das Resultat einmal mehr die Problematik der schweigenden Mehrheit: ja nichts ändern, damit sich nichts ändert?

Immerhin liess sich das Leitungsgremium der Strukturreform von dieser deprimierenden Ausgangslage nicht abschrecken und erarbeitete einen Vorschlag, der am 22. September an einer ersten Arbeitstagung den Ärztekammerdelegierten vorgestellt wurde.

Bisher war der Ärztekammer eine grosse, schwerfällige Präsidentenkonferenz vorgeschaltet, ein Gremium ohne Entscheidungskompetenz, dessen Nutzen darin

lag, dass die Präsidenten der kantonalen Ärztesellschaften und der Fachgesellschaften vor der Ärztekammer einen kleinen Informationsvorsprung erhielten.

Jetzt soll diese Präsidentenkonferenz durch eine schlanke, dynamische, motivierte und schlagkräftige Delegiertenversammlung ersetzt werden. Diese soll, nach den Vorstellungen des Strukturreform-Leitungsgremiums, zwischen Ärztekammer und Zentralvorstand mit «hoher Sachkompetenz politische und strategische Entscheide vorbereiten».

Die Experten haben auch einen Vorschlag für die Zusammensetzung dieser Delegiertenversammlung vorbereitet. Natürlich hat die Ärztekammer auch die Aufgabenverteilung zwischen der zukünftigen Ärztekammer, der Delegiertenversammlung und dem Zentralvorstand diskutiert. Welche Aufgaben des bisherigen Ärzteparlamentes muss dieses an die Delegiertenversammlung abgeben, welche soll sie behalten? Ist nun die Delegiertenversammlung eine «neue Legislative» oder doch eher ein Führungsinstrument des ZV? Soll die KWFB in Zukunft als Kommission des ZV von diesem ernannt werden oder wie bisher von der Ärztekammer gewählt? Ist es demokratisch, wenn der Präsident der Exekutive auch der Legislative vorsteht?

Aber so richtig heiss wurden die Diskussionen erst, als es um die personelle Zusammensetzung der Delegiertenversammlung ging. Wer ist wichtiger? Braucht es sechs Grundversorger oder sechs Chirurgen in diesem Gremium oder beides? Wie viel Gewicht erhält oder be-

anspruch der VSAO? Soll das Zahlenverhältnis streng proportional oder eher politisch zusammengesetzt werden? Wohin gehören die Spital-Kaderärzte?

Die Streitkultur erinnerte stark an ein echtes Parlament, fehlende Argumente wurden durch leise Drohungen ersetzt, vereinzelte Buhrufe erinnerten im neuen, prächtigen Stade de Suisse eher an einen Fussballmatch, vor allem nervten sie den «Schiedsrichter».

Offenbar ist politische Entscheidungsfreudigkeit nicht gerade eine Stärke auch erfahrener Standespolitiker, eigentlich erstaunlich bei einem Berufsstand, der sich gewohnt ist, tagtäglich für seine Patienten lebenswichtige Entscheide zu fällen.

Oder ist dieses Ausweichen auf den Nebenschauplatz des Gärtchendenkens auch nur ein Hinweis darauf, dass wir nicht so recht wissen, ob wir überhaupt eine Reform brauchen?

Die Umsetzung aller Wünsche und Anregungen der Tagung vom 22. September jedenfalls entspricht der Quadratur des Zirkels oder führt geradewegs zurück auf Feld 1 ...



Marc Müller,
Präsident KHM

Point d'interrogation

Il y a environ une année, la Chambre médicale a donné au comité central le mandat de préparer une réforme des structures de la FMH. À l'origine de cette décision, il y avait depuis des années une insatisfaction de larges cercles de la FMH, principalement en rapport avec une représentativité démocratique problématique des divers groupes de notre organisation professionnelle.

Il y a 6 mois, les personnes «en charge» à la FMH ont reçu un questionnaire destiné à saisir leur «pouls». Ce questionnaire a certes joui d'une cote de réponse étonnamment élevée, mais l'évaluation des résultats de cette enquête laisse cependant planer quelques doutes si les questions véritablement essentielles ont été posées ... Étonnamment, la plupart des personnes interrogées semblent être en effet tout à fait satisfaites du statu quo? Les critiques en partie fondamentales persistant depuis des années auraient-elles toutes pour auteurs le tiers des non-répondants, s'agirait-il d'une abstention de protestation?

Ou bien le résultat montre-t-il une fois de plus la problématique de la majorité silencieuse: ne rien changer, de peur du changement?

Toujours est-il que le comité directeur de la réforme des structures ne s'est pas laissé impressionner par cette situation de départ déprimante et a élaboré un projet qui fut présenté à une première journée de travail des délégués à la Chambre médicale le 22 septembre dernier.

Jusqu'ici, la Chambre médicale était précédée d'une grande et lourde conférence des présidents, une assemblée sans compétence décisionnelle, dont l'utilité rési-

dait dans le fait que les présidents des sociétés cantonales de médecine et des sociétés de discipline médicale obtenaient un petit avantage d'information. Maintenant, cette conférence des présidents doit être remplacée par une assemblée restreinte des délégués, dynamique, motivée et qui a du punch. Selon l'idée du comité de direction de la réforme des structures, cette assemblée des délégués doit, entre la Chambre médicale et le comité central, et «avec un degré de compétence élevé, préparer les décisions politiques et stratégiques».

Les experts ont également élaboré une proposition de composition de cette assemblée des délégués. Naturellement, la Chambre médicale a aussi discuté de la répartition des tâches entre les futures Chambre médicale, assemblée des délégués et le comité central; à savoir quelles tâches l'ancien parlement des médecins doit-il transmettre à l'assemblée des délégués et lesquelles il doit conserver. L'assemblée des délégués est-elle un «nouveau législatif» ou bien plutôt un instrument de direction du comité central? La commission pour la formation postgraduée et continue doit-elle à l'avenir être nommée par le comité central en tant que commission de celui-ci, ou plutôt continuer jusqu'ici à être élue par la Chambre médicale? Est-il démocratique que le président de l'exécutif préside aussi le législatif?

Mais les discussions sont devenues particulièrement chaudes lorsqu'il s'est agi de la composition de l'assemblée des délégués. Qu'est-ce qui est le plus important? Faut-il six médecins de premier recours ou six chirurgiens, ou les deux, dans cette

assemblée? Quel poids obtient ou revendique l'ASMAC? La composition numérique doit-elle être strictement proportionnelle ou répondre à des critères politiques? Où se placent par exemple les médecins-cadres d'hôpitaux?

La culture des débats rappelait un vrai parlement, le manque d'arguments était facilement remplacé par des menaces, certains coups de gueule rappelaient plutôt un match de football dans le nouveau somptueux Stade de Suisse, avec un «arbitre» rendu nerveux.

Apparemment, la sérénité décisionnelle n'est-elle pas une force des tenants expérimentés de la politique professionnelle, appartenant précisément à une profession où on est habitués à prendre des décisions importantes pour la vie de ses patients.

Ou bien ce dérapage du théâtre des opérations vers le maintien de son petit coin de jardin ne serait-il pas un indice que nous ne savons en somme pas très bien si nous avons finalement besoin d'une réforme?

De toute façon, tenir compte de tous les vœux et motions introduits lors de cette réunion du 22 septembre équivaut à la quadrature du cercle ou conduit tout droit en arrière de plusieurs cases ...



Marc Müller,
Président du CMPR